

LENACID

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : LENACID
Nom chimique :
Type de produit : Mélange
Code produit : H117 - H130
UFI : J9N1-FRN1-P60F-C7V2

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Ecodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur <http://detergents.ecocert.com>
- agent de détartrage
- Désinfectant
- Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Usages déconseillés

- Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OBIOSEED
Parc d'activités du Plateau de Signes
94 Allée d'Helsinki
83870 SIGNES
Téléphone : 0494241414 Fax 0498000590
Site web <https://obioseed.com/>
sécurité contact : 0494241414 contact@obioseed.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: l-(+)-lactic acid (CAS No.: 79-33-4) | D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (CAS No.: 68515-73-1) | Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts (CAS No.: 85586-07-8) | Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (CAS No.: 68891-38-3)

Mention d'avertissement : Danger

LENACID

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
------	---

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires
--------	---------------------------------------

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : agents de surface non ioniques
 - 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface anioniques
- Contient:
- Désinfectants

2.3 - Autres dangers

<u>Substance PBT.</u>	- Pas de PBT selon le critère de l'annexe XIII de REACH
<u>matière vPvB.</u>	- Pas de vPvB selon le critère de l'annexe XIII de REACH
<u>Autres dangers n'entraînant pas la classification</u>	- Aucun autre danger identifié dans l'état actuel de nos connaissances - Aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

LENACID

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
EAU ADOUCIE	n°CAS : 7732-18-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 231-791-2	15 - 30	Not Classified	Non applicable
l-(+)-lactic acid	n°CAS : 79-33-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-196-2 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474164-39-0004	15 - 30	Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1C - H314	Non applicable
Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts	n°CAS : 85586-07-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 287-809-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489463-28	0 - 5	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	Eye Irrit. 2 - H319 : 10>=%<20 Eye Dam. 1 - H318 : 20>=%<=100
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	n°CAS : 68515-73-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 500-220-1 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488530-36	0 - 5	Eye Dam. 1 - H318	Non applicable
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE	n°CAS : 5949-29-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-069-1 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457026-42-XXXX	0 - 5	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	n°CAS : 68891-38-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 500-234-8 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16-XXXX	0 - 5	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	Eye Irrit. 2 - H319 : 5>=%<=10 Eye Dam. 1 - H318 : 10>=%<=100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Se laver immédiatement avec: Eau - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

LENACID

- Consulter son médecin traitant et lui montrer cette fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

- Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Considérer les déversements absorbés comme des déchets à éliminer conformément à la réglementation locale ou nationale en vigueur.
- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets
- Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos
- Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

LENACID

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Doser le produit manuellement à l'aide d'un matériel ou dispositif adapté : bouchon doseur, bouchon pompe, bouchon avec robinet, capsule vissable, dose unitaire, le verser dans le bac ou la cuve de trempage préalablement rempli d'eau et homogénéiser doucement.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Les surfaces traitées peuvent être essuyées ou séchées à l'air libre.
- Lire l'étiquette ou la notice avant toute utilisation et respecter les instructions d'emploi spécifique à chaque usages.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Se laver les mains après chaque utilisation

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Durée de stockage maximale: 24 mois
- Température de stockage: 5-40°C

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Consulter la fiche technique et l'étiquette pour plus de détails sur la mise en oeuvre du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

DNEL / PNEC

I-(+)-lactic acid (79-33-4)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
PNEC eaux, eau douce	1,3 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée:
Lunettes avec protections sur les côtés



- Gants de protection



LENACID

- Vêtement de protection



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	Liquide
Couleur	Ambré	Odeur	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		1 < V < 2	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		> 65 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		1,08 g/cm ³ < V < 1,1 g/cm ³	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	< 0 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

LENACID

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de bases.

10.5 - Matières incompatibles

- Bases

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE (5949-29-1)

LD50 oral (rat)	5400 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Corrosion cutanée, Catégorie 1 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves - Catégorie 1

- Risque de lésions oculaires graves.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénéité - Non classé

LENACID

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

l-(+)-lactic acid (79-33-4)	
EC50 48 hr crustacea	130 mg/l
LC50 96 hr fish	130 mg/l
ErC50 algae	2800 mg/l
NOEC chronic algae	1900 mg/l
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE (5949-29-1)	
LC50 96 hr fish	440 mg/l
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
LC50 96 hr fish	126 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

LENACID

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Pas de PBT selon le critère de l'annexe XIII de REACH

- Pas de vPvB selon le critère de l'annexe XIII de REACH

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles, étant donné qu'elles ne répondent pas aux critères énoncés dans la partie B du règlement (UE) 2017/2100

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux : - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre : - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale : - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN3265
Numéro ONU (RID) : Non applicable
Numéro ONU (ADN) : Non applicable
Numéro ONU (IMDG) : Non applicable
Numéro ONU (IATA) : Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A (acide lactique)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

LENACID

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 8
ADR Code de classification: : C3
Pictogrammes



Pictogrammes

14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification: : C3
ADR Dispositions particulières : 274
ADR Quantité limitée (LQ) : 5L
Quantités exceptées ADR : E1
Instructions d'emballage ADR : P001 IBC03 LP01 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR :
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP19
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac : T7
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac : TP1 TP28
Code-citerne ADR : L4BN
Dispositions spéciales citernes ADR :
Véhicule pour le transport en citerne : AT
ADR catégorie de transport : 3
ADR code de restriction en tunnel : E
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR :
Dispositions spéciales - Colis : V12
Dispositions spéciales - Vrac :
Dispositions spéciales - Exploitation :
ADR Danger n° (code Kemler) : 80

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

LENACID

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV < 0 %

- Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)
- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
- Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
- Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 et ses adaptations
- Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- Substance active biocide: ACIDE LACTIQUE CAS: 79-33-4 à 24% (m/m)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface anioniques

Contient:

- Désinfectants

Site web <https://obioseed.com/>

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
2	16/12/2021		
1	22/04/2021		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2

*** **